ICC France

2023

RAPPORT ANNUEL

LA MONDIALISATION À L'ÉPREUVE DE LA FRAGMENTATION

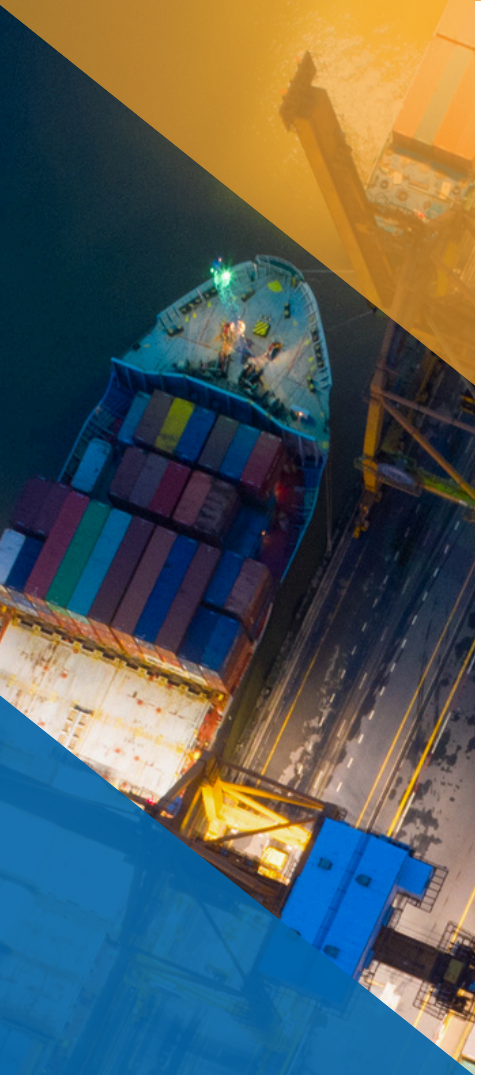

SOMMAIRE

1 LE MOT DU PRÉSIDENT 3

2 TEMPS FORTS 2023 5

3 COMMUNICATION 11

4 FORMATIONS 12

5 COMMISSIONS 13

6 GOUVERNANCE 24

LE MOT DU PRÉSIDENT

Philippe VARIN

« L'engagement des entreprises et leurs efforts pour repenser leur stratégie sont essentiels dans cette période de bouleversement du commerce international »

L'année 2023 a vu les tensions géopolitiques s'envenimer et les frictions commerciales se multiplier avec des effets d'ores et déjà mesurables sur le commerce mondial. L'OMC a constaté une contraction des échanges internationaux de marchandises de 1,3 % en 2023 qui s'est accompagnée d'une détérioration nette (- 2%) des flux d'investissements directs étrangers dans un contexte de montée des risques.
Cet environnement a vu non seulement les barrières aux échanges se multiplier mais également la fragmentation dans les décisions de politique commerciale s'intensifier. Une note économique d'ICC « A fragmenting world » reprend les principales données et conclut sur une note alarmiste avec un recul possible du PIB mondial compris entre -1,2% et 12% du fait de ces divergences dans des domaines aussi stratégiques pour la croissance mondiale que l'économie digitale, la gestion de la dette, et des systèmes de paiement.

Dans ce contexte, les entreprises actives à l'international ont su faire preuve de résilience en adaptant à cette nouvelle donne leur réseau, leur chaîne d'approvisionnement, leur stratégie d'investissement afin de réduire leur exposition aux risques tout en exploitation les opportunités de croissance. La Chambre de Commerce internationale est l'une des rares plateformes multilatérales qui continue à fonctionner grâce au double maillage dans 170 pays des Chambres de commerce et d'industrie et des Comités nationaux.

L'engagement des entreprises et leurs efforts pour repenser leur stratégie sont essentiels dans cette période de bouleversement du commerce international. Au niveau global, plusieurs actions ont été décisives afin de porter la voix des entreprises au plus haut niveau des organisations internationales :

- Les succès de la feuille de route DSI (Digital Standards Initiative) avec un engouement réel pour les réformes juridiques dans près de 80 juridictions et l'harmonisation des documents essentiels du commerce international,

- Les contributions ambitieuses portées par des entreprises sur les grandes négociations Environnement/Climat lors de la COP 28 de Dubaï, le suivi de la COP 15 sur la biodiversité et les négociations intergouvernementales pour un traité permettant de lutter contre la pollution plastique,

- Le renforcement du partenariat avec l'OMC au service d'une réforme ambitieuse.

Le Comité français a contribué à la réalisation des 5 priorités stratégiques d'ICC avec des projets spécifiques menés à bien au sein des commissions :

- Faire fonctionner le commerce : le rapport sur les sanctions européennes à l'encontre de la Russie a été achevé en novembre. Rédigé sous l'autorité de Noëlle Lenoir et de Mathias Audit avec le concours du MEDEF, de l'AFEP et les retours d'expériences de nombreuses entreprises et banques, il dresse un inventaire précis des difficultés opérationnelles et juridiques rencontrées par les entreprises et propose des pistes ambitieuses de réforme afin d'accroître la sécurité juridique,

- Promouvoir l'accès à la justice, l'intégrité et le respect de l'état de droit grâce à une activité soutenue de formation sur l'arbitrage et une Conférence annuelle avec un panel des Présidents à l'occasion du centenaire de la Cour internationale d'arbitrage,

- Soutenir la durabilité et l'action climatique : les banques françaises sont très engagées dans l'élaboration d'un cadre de référence pour des activités soutenables de financement du commerce international (Sustainable trade finance), et les membres de la Commission Energie et environnement d'ICC France ont participé activement aux positions d'ICC sur les sujets Climat, pollution plastique et Biodiversité,

- Accélérer la digitalisation du commerce international : les propositions du Livre blanc de juin 2022 ont été reprises dans le rapport de Paris Europlace remis au ministre du Commerce extérieur en juin 2023 avec un engagement des pouvoirs publics à transposer la Loi-modèle de la CNUDCI sur les documents électroniques transférables,

- Renforcer la coopération multilatérale : ICC France a porté la voix de ses membres auprès des décideurs de la Commission européenne et de l'OMC afin d'obtenir les avancées nécessaires : simplification, transparence, restauration d'un niveau d'appel dans le règlement des différends, agenda commerce-climat …

Le détail des travaux des commissions (p13 à 22) montre la richesse de notre engagement qui s'est traduit par l'organisation de plusieurs conférences (prix de transfert, arbitrage, politique de la concurrence, digitalisation du commerce international…), une activité soutenue de formation aux règles ICC régissant les opérations de trade finance, et l'adhésion de nouveaux membres représentant notamment le secteur du luxe, et de l'agro-alimentaire.

ICC FRANCE.FR

Le Conseil d'administration a permis d'assurer un pilotage serré des comptes et du budget dans un contexte incertain et de donner la parole à des intervenants de premier plan (p25) :

- La directrice générale de la DSI : Pamela Mar a partagé les ambitions de sa feuille de route et motivé les entreprises françaises pour accélérer la transition digitale de la France dans les activités en lien avec le commerce international,

- Le directeur du CEPII, Antoine Bouët, a fait une analyse du contenu et de la portée de l'Inflation Reduction Act en le comparant notamment au Green Deal européen,

- La doyenne de la Paris School of International Affairs, et ancienne ministre espagnole des affaires étrangères, Arancha Gonzalez a montré quels étaient les espaces à investir notamment à l'OMC afin d'éviter que la fragmentation ne se transforme en protectionnisme.

Je tiens à remercier toute l'équipe d'ICC France animée par Emmanuelle Butaud-Stubbs qui a réalisé une belle année avec plusieurs succès à son actif : le retour à l'équilibre pour le Comité et à un excédent pour la filiale, l'adhésion de nouveaux membres, une dynamique de renouvellement de la gouvernance dans plusieurs Commissions (Energie et environnement, Responsabilité d'entreprises et anticorruption notamment), et la sélection d'un projet par le Comité de soutien aux Comités nationaux d'ICC dédié à la réforme juridique au service de la digitalisation du commerce international dans les pays de droit civil.

L'année 2024 devrait permettre de prolonger ses succès dans une relation encore plus symbiotique avec le siège.

Philippe Varin

2 TEMPS FORTS 2023

13 JANVIER 2023

RENCONTRE FRANCO-ALLEMANDE SUR LA DIGITALISATION DU COMMERCE ET LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LA TRANSPOSITION DE LA LOI-MODÈLE SUR LES DOCUMENTS TRANSFÉRABLES ÉLECTRONIQUES

29 MARS 2023

WORKSHOP À LA SORBONNE SUR LES 100 ANS DE LA COUR INTERNATIONALE D'ARBITRAGE

28 JUIN 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVEC LA PARTICIPATION D'OLIVIER BECHT ET UNE TABLE RONDE SUR LES SANCTIONS EUROPÉENNES CONTRE LA RUSSIE

16 OCTOBRE 2023

CONFÉRENCE ANNUELLE ARBITRAGE EN PRÉSENCE D'ERIC DUPOND-MORETTI, MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX ET DE CLAUDIA SALOMON, PRÉSIDENTE DE LA COUR INTERNATIONALE D'ARBITRAGE

NOVEMBRE 2023

PUBLICATION DU RAPPORT D'ICC FRANCE SANCTIONS EUROPÉENNES CONTRE LA RUSSIE - DÉFI POUR LES ENTREPRISES, ENJEUX POUR LES AUTORITÉS PUBLIQUES

DÉCEMBRE 2023

COP 28 À DUBAÏ

©DR

28 JUIN 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVEC OLIVIER BECHT ET TABLE RONDE SUR LES SANCTIONS EUROPÉENNES CONTRE LA RUSSIE

1

L'Assemblée générale d'ICC France qui s'est tenue au siège le 28 juin a permis de présenter dans une table ronde les travaux de la Task Force sur les sanctions européennes russes contre la Russie, et d'accueillir Olivier Becht, Ministre délégué au Commerce extérieur, à l'Attractivité et aux Français de l'étranger.

Les sanctions européennes contre la Russie : défi pour les entreprises, enjeux pour les autorités publiques

En mai 2022, le Conseil d'administration d'ICC France a décidé de mettre en place, sous l'égide de Noëlle Lenoir et de Mathias Audit, une Task Force, avec le soutien du MEDEF et de l'AFEP, composée de responsables « Conformité » et sanctions de plusieurs entreprises (Crédit Agricole, Total, La Poste, EDF) et d'avocats (DS, Audit-Duprey-Fekl, Gide, Vatier).

Cette Task Force composée de 18 personnes s'est fixé les objectifs suivants :

- Analyser dans le détail les différents paquets de sanctions adoptés par le Conseil de l'Union européenne ainsi que les contre-mesures russes,
- Recueillir les témoignages des entreprises françaises afin de comprendre les difficultés d'ordre juridique et parfois opérationnel qu'elles ont éprouvées afin de se mettre en conformité,
- et enfin, proposer des solutions afin de surmonter ces difficultés et d'assurer un plus haut niveau de sécurité juridique.

Les moyens mobilisés pour parvenir à ce résultat ambitieux car les paquets de sanctions se sont succédé tout au long de l'année 2022 et 2023 sont les suivants :

- Une organisation en différents sous-groupes thématiques : impact sur les importations et les exportations, gel des avoirs et interdictions de mise à disposition, impact des sanctions sur le secteur bancaire et financier, contre-mesures russes.
- Une dizaine de réunions de la Task force afin de consolider les enseignements par sujets,
- Cinq auditions avec des entreprises ce qui a permis d'élargir le panel (Airbus, Kering, Ligne Roset, Thales, Cleary Gottlieb),
- Une veille juridique permanente sur les sites officiels afin de suivre les évolutions des textes.

Le résultat a pris la forme d'un rapport d'une centaine de pages finalisé en novembre 2023.

L'Assemblée générale a permis de faire un point d'étape grâce à une table ronde à laquelle ont participé Noëlle Lenoir, Mathias Audit, Anna Marfoure (EDF), ainsi que Marianne Estève (Groupe La Poste).

Les points essentiels qui ont été soulevés portaient sur la définition européenne de la notion de contrôle, les jalons permettant de mettre en place une sorte d'OFAC européen, les difficultés d'accès à l'information pour les PME, ainsi que les différences d'interprétation et de mise en œuvre des sanctions dans les Etats-Membres.

Osez l'export

Le ministre chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, Olivier Becht a présenté les objectifs poursuivis par son ministère qui donneront lieu prochainement au plan « Osez l'Export ». Il s'agit de fixer des priorités ambitieuses en portant le nombre d'entreprises exportatrices françaises de 140 000 à 200 000 d'ici 2030 et de fédérer l'ensemble de l'écosystème dans des actions communes centrées autour de 3 priorités :

- Investir dans l'humain et les territoires avec la création notamment d'un « Volontaire territorial de l'export »,
- Accompagner 5 000 entreprises dans des salons internationaux et valoriser en ligne les produits français,
- Préparer l'avenir avec un soutien export apporté aux Lauréats de France 2030 et un accompagnement sur mesure pour 200 PME/ETI à fort potentiel.

Olivier Becht a également reconnu le rôle d'impulsion décisif d'ICC France dans la digitalisation des échanges avec son Livre blanc de juin 2022 et a rappelé que l'une de ses priorités consiste précisément à tirer parti des opportunités offertes par la digitalisation des activités de financement du commerce extérieur qui sera accélérée par la transposition en France de la loi-modèle de la CNIDCI sur les documents électroniques transférables.

Il s'est prêté aux jeux des questions/réponses ce qui lui a permis de mettre en valeur les changements positifs dans la politique commerciale de l'Union européenne, ainsi que l'importance de défendre, tout en le modernisant, un système de commerce international reposant sur des règles.

8

16 OCTOBRE 2023

CONFÉRENCE ANNUELLE ARBITRAGE PANEL AVEC LES PRÉSIDENTS DE LA COUR : BILAN ET PERSPECTIVES

En cette année du centenaire de la Cour, ICC France a tenu à célébrer avec faste dans les salons du Westin Paris Vendôme ses succès et ses perspectives d'avenir en organisation une Conférence exceptionnelle à deux titres comme l'a souligné Philippe Varin dans son mot d'accueil :

- la présence du garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti
- l'organisation d'un panel unique des anciens Présidents, animé par l'actuelle Présidente de la Cour : Claudia Salomon.

Le ministre de la Justice a délivré un discours important pour la Cour internationale d'arbitrage, la communauté des praticiens et la Place de Paris. Il a d'abord reconnu le caractère avant-gardiste de cet « outil géopolitique dans l'histoire des Relations internationales » et rendu hommage à sa participation au « chantier colossal de la construction d'un environnement mondial régulé et efficace pour les entreprises. » Il a célébré son activité florissante avec plus de 28 000 sentences rendues depuis 1923 : « La Cour d'arbitrage, bien que centenaire, n'a pas une ride. »

Puis, il s'est interrogé sur les raisons d'un tel succès et a mis un avant les nombreux arbitrages de l'arbitrage : souplesse, rapidité, neutralité, confiance avec comme atout la « promotion d'une culture de transparence et d'impartialité ».
Enfin, il s'est penché sur les relations entre juge judiciaire et juge arbitral. « Pendant un court instant, certains ont donc pu croire que le juge arbitral et le juge judiciaire pourraient se concurrencer. Mais très vite, il a fallu se rendre à l'évidence : le juge judiciaire et le juge arbitral, ces vieux frères qui grandissent ensemble, sont complémentaires et s'enrichissent de leurs pratiques respectives. » Le ministre de la Justice a ensuite démontré que le droit français de l'arbitrage était particulièrement favorable, que les contentieux relatifs aux sentences arbitrales étaient traités par des magistrats hautement spécialisés de la Chambre internationale de la Cour d'appel depuis le 1 er janvier 2019 et par la Chambre internationale du tribunal de commerce de Paris depuis 1995 ce qui contribue à l'attractivité de la Place de Paris en tant que place de droit.

Le panel des Présidents a réuni Pierre Tercier (2006-2008), John Beechey (2009-2015) et Alexis Mourre (2015-2021) qui ont partagé leur expérience et leur vision du rôle de l'arbitrage : extension géographique sur tous les continents, introduction de la procédure accélérée, politique de diversification dans le recrutement des arbitres, intégration progressive des outils du numérique dans la gestion des cas, adaptation aux procédures complexes et multipartites, prise en compte du rôle des experts…

Ils ont livré des anecdotes savoureuses, des témoignages d'acteurs, et des enseignements sur les évolutions des différends entre entreprises et Etats sur une période de 2006 à 2023 qui a vu la mondialisation se transformer.
Claudia Salomon, Présidente de la Cour a insisté sur les défis à relever dans l'avenir afin de mettre en œuvre les principes de la Déclaration du Centenaire.

Laurent Jaeger, Président de la Commission Arbitrage d'ICC France a conclu cette Conférence annuelle 2023 en présentant trois nouvelles tendances de l'arbitrage :

- L'efficacité des procédures avec l'instauration d'une procédure d'urgence en 2012, et d'une procédure accélérée en 2017 qui ont rencontré un grand succès,
- L'évolution sociologique avec un renouvellement du personnel arbitral sous l'impulsion de la Cour, auquel le Comité de sélection d'ICC France contribue en proposant de jeunes arbitres et le plus possible de femmes,
- L'évolution technologique avec le développement rapide des audiences à distance qui représente une économie considérable et la mise en place d'ICC Case Connect depuis 2022 qui permet de gérer efficacement sans papier les procédures.

L'un des défis pour l'avenir consistera à surmonter l'impact négatif de la disparition des Traités bilatéraux d'investissement d'intra-UE.

3 COMMUNICATION

COMMUNICATION DIGITALE

+ **75** FOLLOWERS
+ DE **10** PUBLICATIONS
DE **34 000** IMPRESSIONS
+ DE **44** MENTIONS

+ **996** FOLLOWERS
+ DE **177** PUBLICATIONS
DE **88 365** IMPRESSIONS
+ DE **7668** CLICS

+ DE **15 000** UTIISATEURS
+ DE **42 000** PAGES VUES
DUREE MOYENNE DES SESSIONS : **1min25s**
MOYENNE DE **3 PAGES** VISITÉES PAR SESSION

II ÉCHANGES INTERNATIONAUX

ICC France publie trois fois par an son magazine Echanges Internationaux, qui traite de l'actualité du commerce et de l'investissement à l'international. C'est une opportunité pour les juristes, les praticiens d'entreprises ou encore les personnalités de premier plan du monde économique et politique, de pouvoir partager leur point de vue et faire un retour d'expérience au travers de différentes rubriques :

- Tous les grands sujets du multilatéralisme (réforme de l'OMC, enjeux de l'Accord de Paris, la digitalisation du commerce international, les priorités de la politique commerciale de l'Union européenne...), : « Mondialisation : mode d'emploi » ;
- L'arbitrage et les autres modes alternatifs de règlement des différents et l'évolution de la pratique (dispute board, expertise, médiation) : « Résolution des litiges » ;
- Les solutions innovantes de start-up : « Point de vue de start-up ».

En 2023, trois numéros ont été publiés, avec en couverture :

- En mars, Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'interview exclusive offre un aperçu des résultats obtenus lors de la douzième conférence ministérielle de l'OMC (MC12) à Genève qui s'est conclue par l'adoption d'une déclaration ministérielle avec des engagements sur plusieurs sujets tels que les subventions à la pêche, la levée des restrictions sur le commerce des produits et intrants alimentaires ou encore la réforme de l'OMC. Madame Okonjo-Iweala y partage également sa vision pour le futur de l'OMC avec un commerce qui doit s'inscrire dans la lutte contre le changement climatique.

- En juin, Olivier Becht, Ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger. Dans cette interview, Olivier Becht évoque les difficultés que rencontre la France face à des enjeux tels que la réindustrialisation ou la souveraineté économique et énergétique et présente les priorités françaises dans un contexte de renouvellement de la politique commerciale de l'UE.

- En décembre, Claudia Salomon, Présidente de la Cour internationale d'arbitrage. A l'occasion du centenaire de la Cour internationale d'arbitrage, Claudia Salomon, première femme à occuper les fonctions de Présidente de la Cour, revient sur le bilan impressionnant de cette institution en insistant sur l'importance d'impliquer davantage les parties dans les processus d'arbitrage et de promouvoir auprès des PME et ETI les avantages des procédures accélérées introduites en 2017 qui connaissent un grand succès.

En 2023, les dossiers thématiques ont été consacrés aux sujets suivants :

- « Digitalisation du commerce international : le rythme s'accélère »

La transposition de la loi-type sur les documents sur les documents électroniques transférables (MLETR) de la CNUDCI est devenue une priorité pour tous les acteurs de l'écosystème français puisqu'elle apportera une sécurité juridique indispensable. Ce dossier thématique offre des clés pour comprendre les enjeux de cette réforme notamment à la lumière de l'expérience de plusieurs juridictions étrangères.

- « Digitalisation, cadre prudentiel adapté et soutenabilité, ICC soutient les évolutions du trade finance »

Ce dossier passe en revue les différentes transformations en cours dans les activités de financement du commerce international en donnant la parole à la Présidente de la Commission bancaire internationale, et à des experts qui développent les enjeux liés au développement d'un cadre de référence pour le trade finance durable, et l'importance des opinions officielles de l'ICC qui permettent de régler les problèmes d'interprétation des règles et usances uniformes portant notamment sur les crédits documentaires.

- « Prix de transfert et valeur en douane : l'harmonisation à petits pas »

Ce dossier thématique a été réalisé à partir des interventions faites lors du colloque du 12 juin 2023. Dans le contexte de volatilité de prix et inflation soutenue sur l'énergie et les matières premières, le sujet de l'ajustement des prix de transfert aux fins de valeurs en douanes est devenu une priorité des entreprises françaises. Un benchmark international a montré que les recommandations ICC de 2015 appelant à plus de transparence et une consultation des entreprises étaient peu suivies. D'où le défi de la convergence à deux niveaux : harmoniser sur les meilleurs standards les pratiques des douanes dans la gestion des ajustements de prix de transfert aux fins d'évaluation en douane au niveau international, et mettre en place un dialogue reposant sur la confiance entre les administrations douanières et fiscales dans chaque pays afin de gagner en sécurité juridique.

4 FORMATIONS

FORMATIONS RÉSOLUTION DES LITIGES

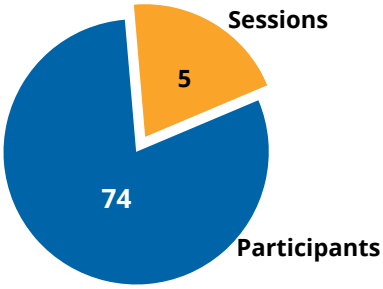

FORMATIONS TRADE FINANCE

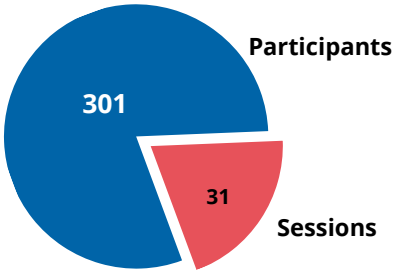

Une activité soutenue

En 2023, l'activité de formation d'ICC France Conseil a connu une belle embellie grâce à un remplissage optimal des sessions de formations en Trade Finance et deux intra importants, l'un avec le Centre technique de l'Industrie (République démocratique du Congo) et l'autre avec le BERD. Le nombre de sessions inter-entreprises et intra-entreprises est passé de 25 à 31 et le nombre de stagiaires de 167 à 301.

La partie « Résolution des litiges » a été assez comparable à 2022 avec toutefois une nouvelle gouvernance pour l'Observatoire du règlement d'arbitrage ICC constituée par un trio d'avocats. Le nombre de masterclass a été de 4 contre 2 en 2022 avec 63 stagiaires. La 5e session comptabilisée correspond à un Petit-déjeuner de l'Observatoire.

L'écrasante majorité des formations, plus de 80%, concerne des sessions destinées aux banques sur les instruments de Trade finance régis par les règles d'ICC : crédit et encaissement documentaire, maîtrise des garanties bancaires internationales, conformité, Incoterms et Trade finance...avec une session sur les crédits export en lien avec la modification en juillet 2023 de l'arrangement OCDE.

Au total, l'activité de formation a réuni 375 stagiaires contre 235 en 2022 dans 36 sessions contre 31 en 2022. Il est à noter qu'aucune formation du Pack Export destinée aux PME/ETI n'a pu être réalisée faute de participants ce qui confirme les difficultés en matière de base de données clients sur ce segment du marché.

L'Audit de surveillance de Qualiopi

ICC France Conseil a obtenu le 7 avril 2022 un certificat QUALIOPI numéro 01935 délivré par SGS selon l'article 6316-1 du Code du Travail. Ce certificat a fait l'objet d'un audit de surveillance le 20 novembre 2023 qui a confirmé le respect des procédures du cahier des charges QUALIOPI avant, pendant et après les formations.

Les défis pour l'avenir

Le renouvellement des contenus est indispensable afin de répondre aux besoins du marché liés notamment à la mise en conformité nécessaire des entreprises avec de nouvelles règlementations. C'est notamment le cas dans le domaine du devoir de vigilance et du reporting extra-financier. ICC France Conseil proposera à ses membres en 2024 une formation nouvelle de 3 jours afin d'aider les entreprises à remplir leurs obligations en matière de reporting dans les domaines de la gouvernance, de l'environnement et de l'inclusion.

Un partenariat renforcé avec l'ICC Academy qui se traduit par une nouvel accord de coopération va permette de promouvoir la certification en ligne sur les Incoterms®2020 dans un cours traduit en français qui se termine par un examen d'une heure.

Enfin, des contacts exploratoires avec deux Ecoles de Commerce : l'Ecole Supérieure du Commerce extérieure (ESCE) et SKEMA sont prometteurs pour des formations à contenu plus technique sur les règles du commerce international dans les cursus existants en MSC de International Business Management.

ICC FRANCE.FR - Nos Formations

12

5 COMMISSIONS

ARBITRAGE ET ADR

BANCAIRE

CONCURRENCE

DOUANES ET FACILITATION DU COMMERCE

DROIT ET PRATIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

FISCALITÉ INTERNATIONALE

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

POLITIQUE COMMERCIALE ET INVESTISSEMENT

RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES ET ANTICORRUPTION

Abitrage et ADR

La Commission Arbitrage et ADR a pour objet de : (i) proposer des modifications et des mises à jour régulières des règlements d'ICC relatifs à l'arbitrage, la médiation, les experts, les Dispute Boards et autres formes de résolution des différends ; (ii) étudier les aspects juridiques de l'arbitrage mais aussi les autres méthodes de règlement des différends internationaux et les examiner à la lumière des évolutions en cours ; (iii) produire des rapports, des principes directeurs et des pratiques d'excellence sur divers sujets d'actualité intéressant le monde de la résolution internationale des litiges.
Pour ce faire, la Commission d'arbitrage et ACR d'ICC France travaille en étroite collaboration avec le siège (Commission ICC arbitrage et ADR, la Cour internationale d'arbitrage d'ICC et son Secrétariat).
Elle a mis en place un Observatoire de la pratique du règlement d'ICC et propose, chaque année, un programme de masterclass.

La Commission s'est réunie les 10 mars et 5 octobre 2023 sous la présidence de Laurent Jaeger (avocat indépendant), et de ses deux vice-présidents, le Professeur Charles Jarrosson et Olga Mouraviova (Senior Legal Counsel à Engie), laquelle succède à Lauréanne Delmas (Thalès). Laurent Jaeger a présenté le rapport *"Facilitating Settlement in International Arbitration"* élaboré par la CCI, dont l'objet est d'évaluer les possibilités à la disposition des arbitres dans l'intégration de la médiation et de la négociation dans la procédure arbitrale.
Ce rapport se propose d'aller beaucoup plus loin, en étudiant la faculté pour un arbitre d'émettre un avis permettant aux parties de parvenir à un accord. L'année 2023 a été une période très riche en échanges en raison de la célébration du centenaire de la Cour internationale d'arbitrage (voir encadré).

Les réunions de la Commission ont également été l'occasion d'aborder les sujets suivants :
- Suivi de l'actualité jurisprudentielle française en matière d'arbitrage,
- Renforcement de l'attractivité de la place juridique de Paris à travers un panel de propositions visant à sensibiliser les pouvoirs publics, à l'importance du droit en tant que facteur d'attractivité économique pour les entreprises françaises et étrangères. Parmi ces propositions figurent la publication systématique des sentences arbitrales en plusieurs langues et la fixation des exigences de transparence financière et de gouvernance.
- Suivi et présentation de la réflexion sur le projet de la Charte éthique et la responsabilité de l'arbitre : les questions de modalités de souscription de l'arbitre à la Charte et du statut accordé à celle-ci ont été débattues sans qu'un consensus émerge.
- Constitution d'un nouveau groupe de travail des juristes d'entreprise sous la direction d'Olga Mouraviova (Senior Legal Counsel à Engie) qui s'est particulièrement intéressé à l'optimisation de l'efficacité de la procédure arbitrale en coût/qualité /durée.

Les Masterclass conçues et organisées par Yann Schneller au cours de l'année 2023 ont porté sur les sujets suivants :
- La réforme du droit anglais de l'arbitrage : 25 mai 2023
- Panorama de la jurisprudence française en matière d'arbitrage : 26 septembre 2023
- Masterclass relative aux mesures provisoires et conservatoires : 10 octobre 2023
- Les coulisses des tribunaux arbitraux : 5 décembre 2023

FOCUS : La Cour internationale d'arbitrage fête son centenaire et se projette dans le XXIème siècle

Plusieurs évènements ont été organisés en 2023 pour célébrer la création par la CCI en 1923 de la Cour internationale d'arbitrage, complément naturel de la création de la CCI car si l'on voulait encourager les échanges internationaux, il fallait également apporter aux entreprises des services performants afin de résoudre les inévitables contentieux qui ne manqueraient pas de surgir.

La Conférence européenne d'ICC organisée le premier jour de la Paris Arbitration Week 2023, le 27 mares, a été l'occasion de donner la parole en ouverture à la Présidente de la Cour, Claudia Salomon et à un grand patron français, Henri Poupart-Lafarge (Alstom) afin d'illustrer dans un dialogue à bâtons rompus comment l'arbitrage s'était adapté aux évolutions de la mondialisation entrée dans une phase de tensions géopolitiques et aux besoins des entreprises en prenant en compte notamment les impératifs d'une gestion efficace et dématérialisée des procédures. Le conflit russo-ukrainien et ses conséquences sur les chaînes d'approvisionnement, la technologie et les énergies renouvelables ont également été abordés. Cet événement a été l'occasion de mettre en lumière l'ensemble des efforts réalisés jusqu'à lors en matière de transparence et de diversité.

Pendant la PAW, **un atelier s'est tenu le 29 mars 2023 à la Sorbonne sous l'égide d'ICC France et de l'Ecole de droit de la Sorbonne.** Cet événement prestigieux, mis en valeur dans l'écrin de l'une des salles historiques de la Sorbonne a commencé par une interview de Claudia Salomon par Mathias Audit qui a donné l'opportunité à la Présidente de passer en revue les grands jalons de l'histoire et de décrire les défis du XXIème siècle : diversité, transparence, soutenabilité, digitalisation.

Deux tables rondes ont apporté du contenu sur l'histoire et le point de vue des utilisateurs :
- Une premier table ronde est revenue sur l'histoire de la Cour internationale d'arbitrage depuis 1923 avec des témoignages vécues et des analyses précieuses de Pierre Tercier (ancien Président), du Professeur Charles Jarrosson, d'Emmanuel Jolivet (General Counsel d'ICC), et de Diamana Diawara (Director Arbitration and ADR for Africa) : on en retiendra les grandes étapes de la vie de l'institution et de son adaptation aux évolutions de la mondialisation ainsi qu'une présentation synthétique des sentences entre 1923 et le début des années 1960 qui met en lumière trois tendances : la professionnalisation des arbitres (on passe de représentants des professions industrielles à des avocats), le passage du français, dominant au début, à l'anglais qui est devenue la langue dans laquelle une majorité écrasante des sanctions sont rédigées), et enfin, la densité croissante des sentences qui passe de quelques pages à des centaines de pages.
- Une deuxième table ronde sur les entreprises, clientes de l'arbitrage a donné la parole à Olga Moraviova (Engie), Alma Forgo (Airbus), Marie-Irène Peruccio Lourie (WeBuild) et Marco Laurita (Total) qui ont mis en exergue les nombreux avantages de l'arbitrage ICC : souplesse, qualité du contrôle, réputation de l'institution mais également des pistes de réforme afin de garantir un ratio coût/efficacité pertinent pour les entreprises dont les directions juridiques ont besoin de convaincre la Direction générale de la pertinence du recours à l'arbitrage dans un environnement économique sous tensions.

Bancaire

La Commission bancaire s'est réunie le 27 mars et le 26 septembre, sous la présidence de Georges Affaki. Les sujets abordés ont porté sur la digitalisation du Trade Finance, le financement du commerce international et la régulation prudentielle européenne et internationale. On retiendra en particulier l'intervention d'Emmanuel Rocher Directeur International de l'ACPR, sur les évolutions dans le traitement prudentiel des activités de Trade Finance dans le projet de transposition des règles de Bâle 3 et de Nathalie Aufauvre, SG de l'ACPR sur la lutte contre le blanchiment de l'argent et les réflexions en cours sur la prise en compte de critères ESG.

Tous les sujets de la commission bancaire internationale ont été discutés sur la base d'interventions des représentants des banques membres dans les différentes Task Force : Advocacy, Sustainable Trade Finance, Financial Crime Risks § Policy, Legal Committee. Il a été convenu de tenir la prochaine réunion de printemps en 2024 dans une grande capitale régionale à déterminer (Lyon, Strasbourg ou Lille) afin de donner plus de visibilité à nos activités en région.

Les travaux des groupes de travail (GT) d'ICC :
GT Sustainable Trade Finance :
Ce groupe de travail, créé en 2021, a pour objectif d'aligner le commerce international et le financement du commerce sur les objectifs de l'Accord de Paris. Le travail impliquant des banques membres telles que la Société Générale et la BNP vise à évaluer la durabilité des opérations de financement du commerce international, dans le but de "noter" chaque opération de Trade Finance et de clarifier ainsi la durabilité de l'ensemble du portefeuille selon des critères rigoureux, et réalistes. Deux « vagues » ont été effectuées pendant l'année 2023 afin d'évaluer à la fois la durabilité environnementale d'une transaction et la manière dont elle soutient un développement socio-économique durable. La Wave I a été lancée sur un secteur pilote unique : l'industrie textile. La Wave II a étendu le champ d'application aux secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'automobile et a donné lieu à une présentation lors de la COP28 en décembre 2023.

GT "Financial Crime Risks & Policy":
Ce GT s'attache à trois thématiques de conformité : les biens à double usage, le contrôle des prix et la lutte anti-blanchiment. Des notes de position ont été publiées pour les deux premiers sujets. Le document portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent et examinant les problèmes de fraude dans les marchés du commerce et des matières premières est en cours de préparation.

GT d'Advocacy :
Ce groupe de travail (GT) dans lequel les banques françaises : BNP Paribas et Société générale ont joué un rôle-clé aux côtes de grands comptes français (Airbus, Alstom) a conduit le travail de plaidoyer auprès des institutions européennes et gouvernements nationaux sur la CRR3, une proposition législative de la Commission européenne visant à mettre en œuvre le dernier volet des réformes de Bâle 3 dans l'Union européenne. Il s'agit d'un ensemble de règles destiné à renforcer la résilience des banques européennes, notamment les règles prudentielles relatives aux opérations et instruments du Trade Finance.

Promotion des e-rules :
Partant du constat de la sous-utilisation des règles digitales liées au crédit documentaire et à la remise documentaire, il a été décidé de créer un annuaire (eUCP Directory). Cet annuaire répertoriera toutes les banques dans le monde qui sont disposées à émettre, notifier et confirmer des crédits documentaires adossés aux règles et usances digitales.
ICC France a réalisé la traduction en langue française des « Règles et Usances Uniformes de la CCI Relatives aux Crédit Documentaires pour une Présentation Electronique » (eRUU version 2.1) et des « Règles Uniformes de la CCI Relatives aux Encaissements pour la présentation électronique » (eRUE version 1.1) adoptées en juillet 2023 à l'initiative du Comité français.

Les travaux du GT MLETR de Paris Europlace / ICC France :
Un grand pas a été franchi avec la remise du rapport Paris/Europlace le 29 juin aux ministres Olivier Becht, Bruno Le Maire et Éric Dupond-Moretti, suivie du colloque du 7 septembre à Bercy. Ce rapport, élaboré entre novembre 2022 et avril 2023 par un groupe d'une centaine de professionnels du Trade finance sous l'autorité de Philippe Henry et de Béatrice Collot, a pris acte des mutations en cours et a formulé neuf recommandations inspirées du Livre blanc d'ICC France de juin 2022. La première consiste à transposer la loi-modèle de la CNUDCI sur les documents électroniques transférables (MLETR) en droit français. Les autres recommandations visent à améliorer la représentation institutionnelle de ces activités, actualiser les formations, valoriser l'offre innovante des "Tradetech" et lancer des expérimentations de corridors sans papier.

Le suivi des travaux de la Commission bancaire internationale :
En 2023, Marie-Laure Gastellu, de Société Générale (SG), a été nommée Vice-Présidente de la Commission internationale. Cette nomination renforce la représentation de la Commission bancaire d'ICC France au sein de la Commission internationale.

FOCUS : Digitalisation du financement du commerce international : l'écosystème se mobilise

Un colloque coorganisé à la demande du Ministère de l'Economie et des finances par ICC France et Paris Europlace s'est tenu à Bercy le 7 septembre. Devant plus de 200 participants représentant les forces vives de l'écosystème français du Trade finance, les priorités du rapport remis au ministre du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger Olivier Becht le 29 juin ont été passées en revue dans 3 tables rondes successives :

- la réforme juridique d'abord avec la présentation des 14 articles du projet de loi portant transposition de la MLETR (Model Law on Electronic Tranferable Records) en droit français contenu dans le rapport Paris Europlace / ICC France qui devra s'accompagner d'un décret,
- la promotion des solutions de la Trade Tech pour accompagner les entreprises dans la digitalisation de leurs activités,
- l'exploitation par les banquiers, les corporate et la BPI des nouvelles opportunités.
- La facilitation de la mise en place de corridors commerciaux bilatéraux paperless (Maroc, Singapour, Chine, Royaume-Uni...).

Philippe Varin a montré de quelle manière ce chantier français s'intégrait dans la feuille de route globale d'ICC, sur laquelle ICC France est très mobilisée de par sa participation très active au Legal Reform Advisory Board et au Certification Working Group de la Digital Standards Initiative (DSI). Cela permettra ainsi de répondre aux enjeux de la fragmentation règlementaire du e-commerce. Il a insisté sur l'urgence de la réforme juridique en France alors que le Royaume-Uni et l'Allemagne ont déjà adapté leur législation.

Concurrence

L'activité de la Commission Concurrence a été rythmée par deux temps forts :

- la préparation et l'organisation, en partenariat avec l'Association française d'Etude de la Concurrence, d'un colloque le 6 juin après-midi sur le droit de la concurrence à l'épreuve des crises
- la réunion du 13 décembre 2023 sous la présidence de Patrick Hubert (Orrick) et la vice-présidence d'Ombline Ancelin (Simmons & Simmons) et d'Ariane Oesterreicher (Veolia) qui s'est tenue dans les locaux du Cabinet Orrick.

Les principaux sujets abordés au cours de l'année ont été :

- Suivi et présentation de la nouvelle législation européenne et notamment du règlement européen relatif aux subventions étrangères (FSR) et du Digital Market Act (DMA) européen,
- Les objectifs et travaux en cours des différentes Task Force de la Commission Competition d'ICC, notamment sur les sujets de Concurrence et de développement durable, de Contrôle des Concentrations et d'Economie digitale,
- Les priorités 2024 de la Commission : l'approfondissement des réflexions relatives à la réglementation européenne des subventions étrangères, l'engagement d'un travail comparatif relatif aux droits de la défense dans les procédures d'instruction des dossiers de concurrence, la nécessaire poursuite d'un dialogue avec le Service Economique numérique de l'Autorité de la Concurrence, la promotion de la seconde édition du Compendium des sanctions antitrust,
- L'évolution de la gouvernance avec la nomination d'un nouveau Président, Pierre Zelenko (Linklaters) qui a partagé avec les membres lors de la réunion du 13 décembre ses priorités qui visent notamment à renforcer la présence des entreprises dans la Commission, à mettre en place un dialogue direct avec le Président de l'Autorité de la Concurrence et à organiser un colloque annuel sur un sujet d'actualité jugé prioritaire.

On retiendra en particulier de la réunion du 13 décembre, deux interventions, celle de Yann Guthmann et celle de François Brunet.

Yann Guthmann, Chef du service de l'économie numérique auprès de l'Autorité de la concurrence, a présenté le rôle de son service en charge de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles dans le domaine du numérique. Tout en accompagnant le Service concurrence de par son expertise et ses connaissances, il est en charge du développement de nouveaux outils numériques utilisés par les rapporteurs dans leurs activités. Son intervention a permis de mettre en lumière la nécessaire collaboration entre les data scientists, d'une part, et les experts juridiques, d'autre part.

François Brunet, Président de la Commission Competition, a passé en revue ses travaux récents et a présenté dans le détail les activités des différentes Task Forces, en insistant notamment sur la Task Force on International Trade and State Aid qui a pour objectif d'élaborer un guidance paper à l'intention des entreprises et relatif à la prise de position d'ICC sur la question des subventions d'Etat, et sur la Task Force on Antitrust Compliance Policy Harmonization avec la préparation d'une version actualisée du Antitrust Compliance Toolkit pour les entreprises (base de données regroupant l'ensemble des principaux programmes de compliance antitrust existants), .

FOCUS : Colloque du 6 juin 2024 : « Le droit de la concurrence à l'épreuve des crises »

Ce colloque coorganisé avec l'AFEC avait comme objet de dresser un état des lieux sur la manière dont le droit de la concurrence et les organes en charge de son application au niveau européen et au niveau français s'était adapté aux différentes crises récentes, des crises brutales comma la pandémie et l'inflation sur les prix de l'énergie et de l'alimentation, mais également les défis structurels qui requièrent une adaptation en profondeur pour réussir la double transition écologique et digitale. La manifestation s'est tenue au siège de l'ICC et a rassemblé plus d'une centaine de participants.

Le directeur général de la DG Comp, Olivier Guersent a montré comment, nourrie de l'expérience de la crise financière de 2008, la Commission européenne avait su réagir vite aux crises sanitaire et énergétique en mettant en place un cadre temporaire pour les aides d'Etat apportant de la flexibilité, et en allant même jusqu'à délivrer quelques lettres de confort. Les crises structurelles telles que la décarbonation de l'industrie, sont également prises en compte et ont donné lieu à des Lignes Directrices horizontales.

Une première table ronde « Le droit antitrust adapté aux crises » a permis à des représentants d'entreprises appartenant à des secteurs très différents (énergie, pharmacie, distribution du courrier/colis et services bancaires), à des avocats, et des professeurs d'apporter différentes illustrations de cette plasticité du droit de la concurrence en suggérant quelques pistes d'amélioration dans la conduite des enquêtes de la part des autorités de concurrence que cela soit dans le cas de situations exceptionnelles qui nécessitent des actions vigoureuses et rapides ou pour les crises sur le long terme.

Une seconde table ronde était consacrée au droit des pratiques commerciales restrictives et déloyales en France, qui est en perpétuelle évolution. Ce droit a fait l'objet de critiques constructives, et largement convergentes de la part des responsables concurrence d'entreprises et de secteurs professionnels et des experts. Ils ont tous prôné un retour à une stabilité fondée sur des principes généraux de bonne foi et de loyauté en renonçant à une complexification croissante et finalement non protectrice. Conclusion qui a été partagée par le député Renaissance de la 1ère circonscription du Val de Marne, Frédéric Descrozaille, rapporteur sur la loi Egalim 3.

Ce colloque, très riche sur le fond, a montré que le droit de la concurrence avait su s'adapter aux crises mais qu'il existait encore des marges d'amélioration aussi bien dans les textes que dans leur application et la conduite des enquêtes.

16

Douanes et Facilitation du commerce

La Commission Douanes et facilitation du commerce s'est réunie les 18 avril et 23 novembre 2023 sous la présidence de Jean-Marie Salva (Senior associé chez DS Avocats) ainsi que la vice-présidence de Karen Poujade (Alstom).
La réunion du 18 avril 2023 a permis de faire le point sur les problématiques de la défense commerciale et, en particulier, les règlements européens anti-dumping et anti-subvention étrangère. Tout en soulignant l'importance de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes, Olivier Prost (Gide) relève que les instruments sont mal utilisés, tant par les entreprises que par la Commission européenne. Afin de remédier à cela, il préconise l'utilisation de ces procédures, non pas dans un contexte contentieux, mais pour remporter des marchés.

Outre la défense commerciale, la mise en place du Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM) est également à encourager : cet instrument a pour objectif d'inciter les pays exportateurs à réduire les émissions de carbone et prévoit une période de transition de 2 à 3 ans pour être pleinement mis en œuvre en 2026. Ensuite, cette réunion a été l'occasion de présenter le projet de colloque relatif au « prix de transfert et valeur en douane » (voir Focus p 19).

La réunion du 23 novembre a été l'occasion, outre l'analyse du règlement (UE) 2023/956 (voir le Focus) et le suivi des travaux menés sur les sanctions économiques, de présenter les travaux du Groupe de Travail « Digitalisation des procédures douanières ». En effet, de grands progrès ont été réalisés dans le domaine du Trade Finance, mais la contribution des membres sur la digitalisation des formalités douanières est essentielle dans l'élaboration du nouveau projet de loi.
Enfin, les réunions de la Commission ont également été l'occasion d'aborder les différents groupes de travail d'ICC, qui se mobilisent sur les priorités suivantes :

- From digital shopping cart to Customs : les voies d'évaluation en douane à l'ère du commerce électronique,
- Let Customs be Customs : saisir l'impact sur les entreprises d'un paysage réglementaire complexe et en évolution rapide dans le domaine de l'environnement et du travail,
- Faciliter une économie plus verte,
- Améliorer les programmes des OEA et des opérateurs de confiance.

FOCUS : Le Mécanisme d'ajustement carbone et sa mise en œuvre (Carbon Border Adjustment Mechanism)

Le MACF instauré par le règlement UE 2023/956 constitue une partie intégrante du Green Deal et vise à lutter contre les émissions de carbone en encourageant les pays exportateurs de produits traditionnellement fortement carbonés (acier, aluminium, ciment, engrais azotés…) à progressivement réduire ces émissions. Le calendrier d'application de cette mesure qui s'applique à la frontière, mais qui n'est pas une mesure douanière car elle poursuit un objectif environnemental et de durabilité se décompose en deux phases :
- Une phase déclarative du 1er octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 qui rend obligatoire le rapportage trimestriel sur une plateforme européenne de toutes les importations d'une valeur supérieure à 150 € dans les secteurs couverts et la demande d'une autorisation « Déclarant MACF » ;
- Une phase opérationnelle à partir du 1er janvier 2026 qui reposera sur le fonctionnement effectif d'un marché avec achat par les importateurs de certificats MACF au prix hebdomadaire des quotas sur le marché primaire de l'ETS.

Les entreprises européennes qui importent des biens MACF rencontrent des difficultés à faire leurs déclarations en dépit des nombreuses initiatives de la Commission européenne et des autorités françaises pour les y aider.
D'où la décision de la Commission douanière d'ICC France de stimuler les retours d'expérience de ses membres et de comprendre les questionnements des producteurs des pays tiers.

Les principales questions soulevées par les membres concernent les difficultés à définir le calcul de la valeur nominale par défaut auxquelles ils sont obligés de recourir face à l'impossibilité de faire remonter des données réelles d'émission directe et indirecte de la part de leurs fournisseurs. Il est également fait mention du mécanisme de sanctions applicable en cas de non-respect des obligations du rapportage.

Afin de mieux comprendre le point de vue des producteurs des pays tiers, ICC France a réalisé une analyse d'un échantillon représentatif des réponses apportées à la consultation de juillet 2023 organisée par la Commission européenne. L'analyse est basée sur un échantillon de 12 de ces 19 réponses, qui sont considérées comme représentatives du point de vue de 3 catégories de partenaires commerciaux :
- Des pays industrialisés ayant des politiques climatiques parfois ambitieuses mais qui ne sont pas basées sur les mêmes politiques que celles choisies par l'Union européenne
- Les BRICS, dont les économies sont largement fondées sur l'exploitation des énergies fossiles et l'extraction des matières premières minérales et des matières premières minérales,
- Les pays en développement, plus ou moins avancés dans leurs politiques de lutte et d'adaptation au changement climatique.
On trouve dans ces réponses à la fois des objections de principe et des difficultés opérationnelles.

Les objections de principe portent par exemple sur la non-conformité avec certaines dispositions de l'OMC : articles I, III, XI.1 et XI.2 et XX du GATT ; le caractère unilatéral de la décision européenne, qui contribuera à la fragmentation des politiques climatiques ; et l'impact négatif de cette mesure, qui pourrait conduire à la délocalisation de la production.

Les objections opérationnelles concernent notamment la non-reconnaissance d'autres méthodologies de calcul des émissions que celles de l'article 4, 2 du règlement et la définition trop limitée des méthodes de captation du carbone, notamment par rapport à des procédés basés sur la forêt ; la non-prise en compte dans le calcul de mesures climatiques autres qu'un marché carbone type ETS alors qu'il existe une variété d'instruments (taxes, prélèvements…) ; les modalités de calcul des valeurs par défaut. Certains pays ont demandé une prolongation de la période de transition au 1 janvier 2026 et la nécessité d'avoir une méthode pour savoir comment incorporer dans le système MACF le prix carbone par produit à partir du prix carbone national.

Droit et pratiques du commerce international

La **Commission Droit et Pratiques du Commerce internationale** s'est réunie le 20 avril 2023 sous la présidence de Maître Christoph-Martin RADTKE. L'activité de cette commission a été dominée par les sujets suivants :

- Les clauses d'arbitrage dans les contrats-modèles,
- La réforme juridique nécessaire en France afin d'accélérer la digitalisation du commerce international,
- L'élaboration d'un projet de séminaire à destination des PME sur la vente internationale qui serait testée avec la CCI de Lyon,
- L'actualité des Incoterms®2020 (voir Focus).

On notera également la nomination suite à une décision de John Denton le 27 avril 2023 de Maître Christoph-Martin RADTKE comme Vice-Président de la Commission Internationale Commercial Law and Practice (CLP) ce qui représente, outre la reconnaissance de son expertise, une belle opportunité pour faire rayonner les priorités d'ICC France au niveau international.

La décision a été également actée en 2023 de fusionner la Commission DPCI au sein de la nouvelle Commission économie digitale qui devrait voir le jour prochainement. Il s'agit d'une étape importante pour conjuguer les expertises dans un domaine en évolution rapide sur lequel ICC France s'est beaucoup mobilisé depuis le livre blanc de juin 2022 sur la digitalisation du commerce international (e-commerce, la digitalisation des chaînes d'approvisionnement, la cybersécurité, la gestion des données et la gestion transfrontalière des données.). Cette décision a été annoncée à la Commission Internationale CLP d'avril 2023 et a suscité l'intérêt de plusieurs Comités nationaux.

Réflexions sur les clauses d'arbitrage dans les contrats modèles

L'ICC a élaboré prés d'une vingtaine de contrats modèles plutôt destinés aux PME dont le contrat-modèle de vente internationale mais également le contrat d'agent commercial, le contrat d'intermédiaire occasionnel et le contrat de distribution. Ces contrats- modèles contiennent des clauses-type comme les clauses de confidentialité, ou les clauses de force majeure, ces dernières revêtant une actualité particulière dans le contexte actuel, compte tenu de la pandémie, des sanctions et des guerres.
Les contrats modèles de l'ICC prévoient une clause d'arbitrage CCI en cas de litige. Cependant, cette clause ne résout pas tous les problèmes, car l'arbitrage CCI est géré par une institution et est généralement mieux adapté aux litiges portant sur des montants importants.

Ce qui est nouveau, c'est que la Cour s'intéresse pour la première fois aux contrats modèles et aux clauses d'arbitrage, avec la volonté d'intégrer ce type d'arbitrage dans les activités de la Cour. Il est suggéré que les membres de la commission d'arbitrage réfléchissent à cette question.

Réforme juridique en France pour accélérer la digitalisation du commerce international

Maître Dominique Doise (Associé Cabinet Vatier) explique qu'un groupe de travail commun entre ICC France et Paris Europlace, a été mis en place dans le cadre de la mission ministérielle sur l'accélération de la digitalisation des activités de financement du commerce international. Ce dernier qui rassemble de nombreux professionnels du trade finance, des avocats et des spécialistes de la Tech a pour objectif de rédiger un rapport à l'attention des ministres de l'économie, du commerce et de la justice. L'une des principales mesures consiste à présenter un projet de loi largement inspiré de la loi-type de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International sur les documents transférables afin de reconnaitre l'équivalence fonctionnelle entre les documents transférables papiers et électroniques largement inspiré de la loi-type de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International sur les documents transférables électroniques (définition du titre transférable papier et électronique, du contrôle exclusif...). Il est souligné que cette loi, une fois adoptée par la France, sera bénéfique pour tous les acteurs concernés et jouera un rôle crucial dans la pratique des transactions.

Projet de séminaire à destination des PME sur la vente internationale

ICC France et la Commission DPCI ont l'intention de proposer un séminaire de formation destiné aux PME pour les familiariser avec l'utilisation des contrats modèles et l'ensemble de leurs clauses. La formation sera divisée en plusieurs parties. Tout d'abord, il y aura une section consacrée aux clauses,principales des contrats, aux aspects juridiques et aux responsabilités des parties. Ensuite, une autre partie portera sur la livraison avec les règles Incoterms, y compris les aspects liés au transport. Une section sur le financement sera également incluse, avec un focus sur les documents requis pour déclencher le paiement via un crédit documentaire. Enfin, la clause d'arbitrage sera abordée, avec une formation pour aider les entreprises à mener raisonnablement une procédure d'arbitrage. ICC France veut relancer à cette fin le partenariat avec Business France/Team Export

FOCUS : Actualités des Incoterms®2020

Entrée en vigueur le 1er janvier 2020, la nouvelle version des Incoterms®2020 est maintenant dans une phase où les retours d'expérience sont collectés afin d'identifier de manière globale via le réseau des Comités nationaux et des Chambres de Commerce et d'industrie quelles sont les questions qui ont été posées par les opérateurs et si des propositions d'évolution ont été formulées.

C'est dans cet esprit que la Commission internationale « Commercial Law and Practices » a lancé un questionnaire à destination des Comités nationaux. Plusieurs questions ont focalisé l'attention :

De nos jours, les grandes entreprises utilisent généralement les Incoterms® FCA et DAP dans leurs conditions générales, évitant l'utilisation d'autres incoterms à moins d'exceptions et de négociations. Serait-il possible de se faire aider pour ce choix par l'intelligence artificielle ? ICC Germany a travaillé sur un projet-pilote avec le concours d'un cabinet d'avocats.

Une autre proposition intéressante d'ICC Austria, qui est active dans la formation des entreprises, consiste à encourager les PME à utiliser les outils anticorruptions existants de l'ICC ainsi que les clauses de sanctions.

E.Butaud-Stubbs soulève la question de la capacité des Incoterms à s'adapter aux évolutions du commerce international : sanctions, digitalisation, réorganisation des chaînes d'approvisionnement, préoccupation croissante en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Il est donc crucial d'être en mesure de garantir la traçabilité des fournisseurs, notamment en réponse à la législation française et bientôt européenne. Quels seraient les changements requis s'adapter à ces évolutions car l'objectif principal des Incoterms®, a toujours été de refléter la pratique des entreprises dans le commerce international. Cependant, il convient de se demander si chaque évolution nécessite une adaptation des Incoterms®.

Par ailleurs, il a été décidé de lancer la traduction en français du Cours en ligne pour obtenir le Certificat Incoterms d'ICC Academy qui connaît un grand succès : la traduction sera effectuée par un logiciel mais la version française sera revue par le Président de la Commission DPCI. et par ICC France.

ICC France a participé à la réunion d'automne de la Commisssion CLP à Vienne en Autriche.

18

Environnement et Energie

Lors de l'année 2023, les membres de la Commission Environnement et Energie se sont réunis au format hybride les 19 mars et 4 novembre sous la présidence de Dominique Héron auquel succédera Antoine Sautenet (Michelin) en 2024.

Les discussions de cette année 2023 se sont concentrés sur les sujets suivants :
Le suivi de l'actualité autour du projet de traité sur la pollution plastique du PNUE présenté par Antoine Sautenet (Michelin). En mars 2022, les parties prenantes du PNUE ont décidé de conclure un traité pour mettre fin à la pollution plastique d'ici fin 2024. Les négociations, marquées par des divergences entre les États-Unis, l'UE et le Japon, visent à élaborer un "zero draft treaty" avec des éléments contraignants et non contraignants. Le PNUD a proposé en septembre 2023 un document structuré autour des objectifs, des règles pour le cycle de vie du plastique et des mesures pour les États. Les positions restent partagées entre une approche souple et une approche contraignante, avec un enjeu majeur sur la gestion du temps et les règles de vote.

Le suivi des travaux de la Taskforce sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (ABS) avec Daphné Yong-d'Hervé, ICC Global Policy Director, et Nicolas Perrin, Directeur des affaires internationales, SEMAE. Voir le focus ci-dessous.

Le plan d'action d'ICC Monde lors de la COP28 par Andrew Wilson, ICC Global Policy Director
Les arrangements pour la COP28 comprenaient un pavillon dédié aux briefings d'affaires et des événements de sponsoring, ainsi qu'un espace Trade House coorganisé avec l'OMC, la CNUCED et l'ITC. L'ICC a préparé cinq documents clés sur des sujets tels que la tarification carbone, la finance durable, l'économie circulaire, la politique de concurrence, et le reporting climatique des PME.

Le suivi de la Commission Environnement et Energie Internationale
L'ICC se concentre sur des priorités telles que la participation des entreprises aux décisions clés et la lutte contre la pollution plastique. Elle vise à mobiliser l'expertise des entreprises dans les négociations sur le climat et à promouvoir le commerce numérique transfrontalier.

FOCUS : Enjeux de la CO16 et présentation des projets suivis par la Taskforce sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (ABS)

Daphné Yong-d'Hervé a présenté l'action d'ICC. Lors de la COP15 en décembre 2022 à Montréal, des avancées significatives ont été réalisées, incluant une participation accrue des entreprises et des décisions visant à intégrer la biodiversité dans leurs stratégies. Une stratégie mondiale pour la biodiversité a été adoptée pour la prochaine décennie, structurée autour de 23 cibles, dont la cible 15 prévoit des mécanismes de reporting obligatoire pour les grandes entreprises et institutions financières. Une décision majeure a été la création d'un mécanisme multilatéral de partage des avantages issus de l'utilisation de l'information de séquençage numérique, avec la mise en place d'un fonds mondial.

L'ABS (Access and benefit sharing), troisième objectif du Protocole de Nagoya, vise à partager équitablement les avantages des ressources génétiques tout en promouvant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Cependant, le cadre réglementaire actuel est complexe, créant des incertitudes juridiques, une charge administrative lourde et des délais prolongés, ce qui limite les avantages partagés et impacte l'innovation, la production et le commerce biologique. Le mécanisme multilatéral de partage des avantages présente des risques de chevauchement des obligations et des défis financiers. La finalisation de ce cadre pour la COP16 semble peu probable en raison de sa complexité.

Les travaux actuels de l'ICC sur la biodiversité reposent sur deux axes principaux. Le premier axe mené par le groupe de travail sur la Biodiversité de la Commission sur l'Environnement, vise à intégrer la biodiversité dans les stratégies de développement des entreprises. Le deuxième axe concerne l'ABS et son groupe de travail dans la Commission PI, en raison des enjeux d'innovation.

Puis, Nicolas Perrin a présenté SEMAE, l'interprofession de certification des semences reconnue en France et dans l'UE, jouant un rôle clé dans l'assurance qualité des semences et active en matière de R&D. SEMAE opère dans un secteur très structuré, avec un cadre réglementaire rigoureux, impliquant des procédures de contrôle de la qualité et des droits de propriété intellectuelle. L'importance de l'information de séquençage numérique (DSI) pour les semenciers a été soulignée, couvrant des utilisations allant de la création de variétés à la gestion de la qualité.

Concernant l'ABS, les activités des semenciers sont réglementées par plusieurs cadres bilatéraux et multilatéraux, dont le Protocole de Nagoya et la FAO. SEMAE prône une harmonisation de ces traités pour faciliter l'accès et le partage des avantages, en optant pour un système multilatéral unique.

Fiscalité internationale

Un colloque a été organisé par les Commissions Douane et Fiscalité d'ICC France le 12 juin dans les locaux de l'ICC sur les prix de transfert et valeur en douane, compte tenu du caractère transversal du sujet qui se situe à la frontière entre fiscalité et douane (plus de détail dans l'encadré)
La Commission Fiscalité Internationale d'ICC France s'est également réunie le 27 novembre 2023, sous la présidence d'Eric Anthoine (Danone) et la vice-présidence de Jean-Pierre Lieb (EY). Les thèmes débattus portaient sur l'actualité des conventions fiscales de la France avec un aperçu des accords fiscaux bilatéraux récents ou à venir, ainsi que le rôle de l'arbitrage dans les différends fiscaux, notamment en matière de contentieux d'investissement.

Le vice-président de la Commission Internationale Thomas Quatrevalet, Air Liquide a présenté les travaux des groupes de travail d'ICC :
Le projet de réforme fiscale de l'OCDE : la réforme des deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie
Ce groupe de travail participe aux consultations publiques de l'OCDE sur la révision de ses deux piliers et défend l'adoption d'une solution multilatérale permettant d'assurer l'harmonisation et la cohérence des régimes fiscaux pour les deux piliers. L'objectif premier est de mettre en place un mécanisme clair et efficace offrant une sécurité en amont aux entreprises tout en tenant compte de certaines spécificités sectorielles (par exemple, les groupes au modèle d'affaires centralisé). Le GT a également plaidé pour la simplification du régime prévu par le Pilier II, notamment en ce qui concerne le cadre déclaratif à la charge des entreprises et les règles de calcul de l'impôt.

Comité d'experts fiscaux des Nations unies
La participation à ce groupe de travail a été active, avec la publication de commentaires et d'avis sur les différents rapports rédigés par les sous-comités en matière d'incitations fiscales pour les industries extractives, de prix de transfert spécifiques à l'industrie pharmaceutique et agroalimentaire, de régime des travailleurs mobiles/télétravailleurs transfrontaliers, ou encore d'impôts indirects (TVA/GST). Par ailleurs, les membres du groupe de travail d'ICC sur la fiscalité indirecte participent également activement aux réunions du sous-comité de la fiscalité indirecte de l'ONU, en présentant des commentaires sur les rapports en cours d'élaboration (tels que TVA et PME, ou encore TVA et technologie, etc.).

Discussions et consultations publiques menées dans le cadre du projet de réforme fiscale de l'UE
ICC entretient le dialogue avec les fonctionnaires européens et a déjà invité Benjamin Angel, Directeur Fiscalité Directe et Coordination Fiscale auprès de la Direction Générale TAXUD, à participer à sa dernière réunion internationale afin de donner une vue d'ensemble sur les nombreux dossiers européens en cours de discussion. Les observations d'ICC portent notamment sur le BEFIT (« Cadre pour l'imposition des revenus ») visant à harmoniser la législation des 27 États membres et à agréger l'assiette fiscale des sociétés membres d'un groupe multinational en une assiette unique. Le GT plaide pour une simplification accrue des règles prévues et la minimisation des risques de cumul des complexités entre le projet européen et les règles du Pilier II de l'OCDE.

La task force sur le télétravail cross-border
Le groupe de travail a déjà proposé la création d'un « Safe Harbour » légal de 60 jours de travail depuis un Etat étranger, en deçà desquels les travailleurs concernés ne seraient pas imposables dans cet Etat. Des commentaires en ce sens ont été présentés à l'OCDE et au comité fiscal de l'ONU.

FOCUS : Colloque Ajustement de Prix de transfert et valeur en douane

Organisé le 12 juin dans les locaux d'ICC, le colloque organisé par ICC France avec le soutien du MEDEF a réuni les membres des Commissions Douanes et Fiscalité qui se sont mobilisées autour du thème de l'ajustement de prix de transfert et valeur en douane. Le colloque a abordé ce sujet sous deux angles : les douanes et la fiscalité, avec un accent particulier sur un regard croisé entre ces deux disciplines.
Cette rencontre entre le secteur public et privé, avec l'appui d'experts juridiques, visait à recueillir les avis des deux parties sur les pratiques actuelles en matière de prix de transfert et à exposer la double problématique douanière et fiscale que ces pratiques présentent au niveau des ajustements nécessaires.
Une présentation de l'étude réalisée par la commission Douane d'ICC France (Arnaud Fendler, DS Avocats et Analisa Pancrate, L'Oréal) portant sur les pratiques des autorités douanières dans 30 juridictions en matière d'ajustement de la valeur en douane, a été effectuée et saluée par les participants (Echanges internationaux n°125, p 26-27). Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux menés par ICC France et le MEDEF sur la gestion pratique des ajustements de prix de transfert aux fins de valeur en douane et a donné lieu à la publication d'un rapport à l'été 2022 Le colloque, poursuivant ces travaux, a dressé un état des lieux des pratiques dans les pays européens, asiatiques, américains et de la région MENA ciblés par ces travaux. Il a également mis l'accent sur les mécanismes existants et les perspectives d'évolution dans l'UE et en France.

Ce colloque auquel ont participé des représentants des administrations douanières et fiscales françaises (DGDDI Bureau Comint 3/DGFIP) et de la DG TAXUD et d'entreprises, a été l'occasion de mettre la lumière sur les enjeux mêlant douanes et fiscalité et de les replacer dans des contextes nationaux, européens et internationaux.
Un chantier prometteur a été ouvert sur les trois fronts, l'international avec la préparation des 10 ans du Guide de 2015 (Organisation mondiale des Douanes), l'Union européenne avec un impératif d'harmonisation des pratiques entre Etats-Membres, et la France avec la nécessité de mettre en place un dialogue entre la DGFIP et la DGDDI au service de la sécurité juridique des entreprises.

Propriété intellectuelle

La Commission Propriété Intellectuelle d'ICC France s'est réunie le 6 avril et le 7 décembre 2023 en format hybride, sous la présidence de Cécile Foucher (Orange) puis d'Elisabeth Logeais (UGGCS).

Un petit-déjeuner coorganisé avec l'Association des praticiens européens des brevets, le 4 avril 2023 a réuni plus de 50 participants, dont des représentants de L'Oréal et Orange, pour échanger sur "le métavers la PI". L'INPI a partagé son approche quand aux libellés des produits et services liés aux NFT et au métavers. L'événement a enfin abordé la brevetabilité du métaverse.

Les activités de la commission pour l'année 2023 se sont concentrées autour des actualités nationales, européennes mais également sur celles concernant la Juridiction Unifié du Brevet (JUB) :

Un point d'actualité sur l'IA Act par Cécile Foucher
Les enjeux et les dernières avancées de l'IA Act et les défis réglementaires associés à l'utilisation de l'IA dans le monde professionnel. L'objectif de cette réglementation vise à garantir le bon fonctionnement du marché unique en créant des conditions propices au développement et à l'utilisation de l'IA.

La Juridiction Unifiée des Brevets
Des discussions ont également porté sur la mise en place de la juridiction unifiée des brevets, avec des événements prévus pour l'inauguration à Luxembourg et la formation des juges à Paris, suivis d'une prestation de serment.

Les actualités de la Commission Propriété Intellectuelle Internationale avec Danny Grajales (ICC)
La Commission travaille avec l'OMPI sur des projets tels que le "WIPO Global Innovation Index". Des discussions ont eu lieu sur le financement de litiges par des tiers et son impact sur les brevets. Un travail est en cours sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'industrie cinématographique. L'ICC participe aux négociations de traités de l'OMPI. De nouveaux sujets, comme la classification des biens dans les environnements virtuels, ont été soulevés. La 14ème édition de l'Intellectual Property Roadmap de l'ICC a été présentée, et une future collaboration avec l'OMPI pour offrir des formations en propriété intellectuelle aux entrepreneurs a été évoquée.

L'intervention sur le commerce illicite et la contrefaçon par Charlotte Jouffroy Gonsans, Manager IP Enforcement (Pernord Ricard) et Elisabeth Logeais, Vice-présidente de la Commission Propriété intellectuelle (ICC France) lors de la réunion de la Commission PI du 6 avril 2023
La contrefaçon dans le secteur de l'alcool a été mise en avant, révélant une réalité peu médiatisée et exacerbée pendant la pandémie. L'industrialisation croissante de ce phénomène a engendré une chaîne logistique mondiale complexe, avec une augmentation constante de la valeur du commerce illicite selon l'OCDE, notamment en Europe pour les vins et spiritueux. Les risques vont de l'empoisonnement des consommateurs aux liens avec le crime organisé et le terrorisme. Pernod-Ricard a exposé sa stratégie anti-contrefaçon, soulignant l'importance de mesures proactives et de collaborations, ainsi que des investissements dans des solutions technologiques comme l'application PUMA pour vérifier l'authenticité des produits. Des affaires juridiques liées à la contrefaçon, dont une décision portant sur la vente NFT "Metabirkin" jugée contrefaisante de la marque éponyme de la maison Hermes.

FOCUS : L'évolution des travaux de la Commission européenne autour du DMA/DSA et Data Act ayant un impact sur le domaine de la propriété intellectuelle, par Elisabeth Logeais (UGGC Avocats)

Elisabeth Logeais a évoqué les réformes européennes en matière de données, notamment la directive du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur, visant à lutter contre la contrefaçon de contenus protégés. Cette directive crée des exceptions au droit d'auteur, incluant les flux de tests et les données, marquant un progrès pour l'IA, notamment les chatbots.
Ensuite, a été présenté le Digital Market Act, en vigueur depuis le 1er mai 2023, ciblant la mise en conformité des grandes plateformes, avec un contrôle par des régulateurs désignés par la Commission européenne. La réglementation concerne 22 plateformes, telles qu'Alphabet (Google Search, Android), Amazon, Apple, TikTok, Meta (Facebook), Microsoft, etc. Cette situation a entraîné plusieurs litiges, avec des contestations par Apple, Meta et TikTok en novembre.

Le Digital Services Act (DSA), adopté le 19 octobre 2022 et en vigueur depuis le 25 août 2023 pour les grandes plateformes, et le sera le 17 février 2024 pour toutes les autres, vise à empêcher la diffusion de contenus et produits illégaux par les intermédiaires en ligne, ciblant 17 grandes plateformes et 2 moteurs de recherche (Bing et Google Search). Il met en place des outils permettant aux utilisateurs de signaler rapidement les problèmes de contenu, avec des mesures pour assurer la traçabilité et la surveillance des vendeurs, et des sanctions en cas de non-respect, allant jusqu'à 6% du chiffre d'affaires mondial et l'interdiction d'accès au marché européen.

À l'été 2023, Zalando a contesté auprès de la Commission européenne et Amazon auprès du Tribunal de l'UE l'application du DSA aux marketplaces, jugeant le critère des très grandes plateformes discriminatoire. Le 9 novembre 2023, la CJUE a jugé que la loi autrichienne contre la haine en ligne outrepassait ses prérogatives par rapport à la directive e-commerce (2000/31/CE). Le projet de loi français SREN, visant à renforcer la protection des internautes et à transposer les directives DSA et DMA, est en cours d'examen.
Enfin, Elisabeth Logeais a évoqué le Data Act, promulgué le 27 novembre 2023 et applicable dans 20 à 32 mois. Cette législation vise à équilibrer le marché des données industrielles, faciliter le changement de fournisseurs et établir des normes d'interopérabilité pour la réutilisation des données. Elle concerne fabricants, fournisseurs de services, collecteurs et utilisateurs de données liées aux produits connectés, offrant la portabilité des données pour développer de nouveaux produits ou les partager avec des tiers. Bien qu'il n'aborde pas directement le droit de la propriété intellectuelle, il met l'accent sur la protection des secrets des affaires.

Politique commerciale et Investissement

La **Commission Politique Commerciale et Investissements** a eu deux temps forts en 2023 :

- L'organisation d'une réunion d'échanges le 4 mai en coopération avec le MEDEF et l'AFEP autour du numéro 2 de la DT Trade : Léopoldo Rubinacci,
- La réunion de la commission en format hybride le 6 novembre 2023 sous la présidence de Philippe Delleur (Alstom) et la vice-présidence d'Olivier Prost (Gide).

La réunion du 4 mai qui s'est tenue au MEDEF a rassemblé plus d'une cinquantaine de participants et a permis un échange très direct entre les entreprises et la Commission européenne.

Léopoldo Rubinacci a eu l'occasion de présenter les nouvelles orientations de la politique commerciale de l'Union européenne, plus axée que dans le passé, sur les questions de transparence, d'accès au marché et de lutte contre les pratiques commerciales déloyales avec un ensemble d'outils permettant d'aider les entreprises européennes à surmonter les obstacles qu'elles rencontrent dans leurs exportations et investissements, et à lutter contre les pratiques commerciales déloyales dont elles souffrent, y compris celles liées à l'effet de subventions étrangères.

Les échanges ont été structurés en 4 thématiques :

- Retours d'expérience sur des accords de libre-échange,
- Boite à outils pour des marchés réciproques et équitables,
- Green deal et concurrence
- Sécurisation des approvisionnements en métaux critiques pour la transition énergétique

Sur chacun des thèmes, les entreprises ont partagé leurs expériences et formulé des demandes d'inflexion des politiques et des modalités de leur mise en œuvre (simplification, délais d'instruction plus courts) par exemple et Léopoldo Rubinacci a répondu aux questions et mis en perspective les évolutions de la politique commerciale de l'UE par rapport aux évolutions du commerce international.

Les sujets abordés lors de la réunion de la Commission en novembre ont principalement porté sur l'importance d'une réforme de l'OMC, les sanctions européennes à l'encontre de la Russie et les opportunités offertes en matière de digitalisation du commerce international.

Philippe Delleur et Olivier Prost ont souligné l'importance du rôle de l'OMC en tant que législateur et régulateur dans le commerce international. Ils ont mis en avant la nécessité de rééquilibrer les règles face à la prolifération de mesures commerciales, sociales et environnementales et insisté sur l'importance pour l'OMC de maintenir un dynamisme dans le règlement des différends et de favoriser l'ouverture des marchés grâce à des règles réciproques. La dimension "offensive" de l'OMC, notamment en matière de marchés publics, a été soulignée pour encourager l'adhésion aux règles et obtenir des résultats bénéfiques pour les entreprises.

Noëlle Lenoir et Mathias Audit ont exposé les conclusions de la Task Force d'ICC France sur les sanctions européennes contre la Russie, proposant des solutions pour améliorer l'efficacité du régime européen de sanctions et faciliter sa mise en œuvre par les entreprises. Un nouveau régime européen de sanctions plus innovant que celui de 2014 est souhaitable. Il doit apporter une réelle simplification grâce par exemple à une définition plus simple de la notion de « contrôle » et une plus grande sécurité juridique grâce à création d'une instance européenne unifiant le droit et dotée de flexibilité sur le modèle de l'OFAC.

Emmanuelle Butaud-Stubbs a partagé les progrès de la digitalisation des activités du commerce international et la collaboration avec Paris Europlace qui a conduit à un rapport sur le financement du commerce international. Un cadre multilatéral sur le e-commerce serait évidemment un plus afin d'accélérer les échanges de biens et services digitaux (voir dans le focus ci-dessous, une présentation des travaux sur la réforme de l'OMC et la Joint Statement Initiative (JSI) sur le commerce électronique).

Parmi les autres sujets abordés au cours de l'année :

- L'acceptation de la proposition américaine sur le Global Steel Arrangement (GSA) dans un contexte économique et conjoncturel particulier, présentée par Vincent Jonquière, Chief Transformation Officer, Aperam,
- Les enjeux spécifiques de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC prévue en février 2024 et la mobilisation des entreprises à participer à une délégation sur place.

FOCUS : la Réforme de l'OMC et la Joint Statement Initiative (JSI) sur le Commerce Électronique, présentée par Valérie Picard, Head of Global Trade & Investment Policy, ICC

La réforme de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et la Joint Statement Initiative (JSI) sur le commerce électronique sont deux sujets essentiels pour moderniser et dynamiser le cadre commercial international.

La commission Trade and Investment a réalisé un diagnostic détaillé des enjeux actuels de l'OMC, soulignant les défis majeurs auxquels l'organisation est confrontée dans ses trois fonctions essentielles : législative, régulatrice, et de règlement des différends.

Les propositions de réforme mettent l'accent sur la nécessité de moderniser les règles de l'OMC pour les rendre plus adaptées aux réalités économiques contemporaines, notamment en ce qui concerne les subventions et les questions environnementales. L'objectif est de créer une feuille de route détaillée, encourageant une plus grande implication du secteur privé et un engagement structuré via le Business Advisory Council, nouvellement créé par la Directrice générale.

Valérie Picard a souligné l'importance de la JSI sur le commerce électronique, une initiative cruciale pour faciliter le commerce numérique global. ICC soutient fortement la reconduction du moratoire sur les droits de douane sur les transactions électroniques qui sera examinée lors de la MC13 de février. Cette initiative vise à promouvoir des règles harmonisées et à faciliter les paiements électroniques, malgré les blocages actuels des négociations à la fois par des grands pays émergents (Inde, Indonésie, Afrique du Sud) mais aussi plus récemment par les États-Unis sur les dispositions concernant la libre circulation des données et les obligations de localisation des serveurs. Cependant, les promoteurs du JSI, dont l'Australie, le Japon et Singapour, ont proposé une "récolte précoce" pour avancer sur certains points et soutenir les e-payments. Les discussions continuent pour trouver un compromis acceptable pour tous les membres.

Elle a également présenté le Business Forum prévu avant la MC13, dédié aux échanges entre le secteur privé et les gouvernements. ICC France a encouragé les organisations professionnelles françaises, telles que l'AFEP, le MEDEF et la CCI IDF, à monter une délégation pour assister à cette conférence, poursuivant le travail de sensibilisation sur l'importance des sujets multilatéraux pour les entreprises, y compris les PME.

Responsabilité des entreprises et Anticorruption

Lors de l'année 2023, les membres de la **Commission Responsabilité d'entreprises et anticorruption** se sont réunis au format hybride le 23 novembre 2023 sous l'autorité de son président, Dominique Lamoureux et de son vice-président, Yvon Martinet.

Les principaux sujets que la Commission a eu à traiter au cours de l'année 2023 sont les suivants :

Le suivi des priorités de l'AFA et la préparation du plan national de lutte contre la corruption 2024-2027, par Isabelle Jégouzo Directrice de l'AFA

La Directrice de l'Agence Française Anticorruption (AFA) a présenté un bilan positif de la lutte anticorruption en France, marquée par des avancées notables depuis l'adoption de la loi Sapin II en 2016. Ces progrès incluent la mise en oeuvre de dispositifs robustes par de nombreuses entreprises et une sensibilisation accrue des acteurs publics.

Les objectifs du plan 2024-2027 sont les suivants :

- La Consolidation des acquis : Sécuriser et améliorer les résultats de la politique anticorruption actuelle. Une certification de compétence pour les responsables anticorruption au sein des entreprises sera proposée sur la base du volontariat.
- Accroître la prise de conscience collective : Mettre en lumière les risques de corruption, particulièrement ceux liés au crime organisé et au trafic de drogue, qui peuvent infiltrer l'appareil d'État et affecter la sphère privée.
- Valorisation et promotion internationale : Renforcer la portée de la politique française de lutte contre la corruption à l'échelle européenne et internationale, en influençant les travaux de l'Union européenne grâce aux exigences du plan français.

Le suivi des priorités de la Commission CSR and anticorruption d'ICC Global, par Hema Lehocky, Vice-Chair de la Commission

La commission, dont la gouvernance a été renouvelée au printemps, a exposé sa feuille de route générale en s'appuyant sur les travaux de ses prédécesseurs pour les actualiser et répondre aux défis contemporains. Les initiatives prioritaires incluent la mise à jour des Règles d'ICC et du modèle de clause anticorruption, avec des publications prévues en décembre et en 2024, pour souligner les liens entre corruption et pratiques illicites comme le blanchiment d'argent; l'élaboration d'un cadre de bonnes pratiques pour gérer les risques liés aux nouvelles sanctions internationales, en aidant les entreprises à se préparer et à procéder de manière responsable; et le développement d'un ICC Integrity Advocacy Toolkit pour promouvoir les bonnes pratiques anticorruptions. La présentation a également suscité des discussions sur l'équilibre entre lutte contre la corruption et responsabilité sociale des entreprises, intégrant davantage les aspects environnementaux et sociaux dans les questions de corruption.

La Présentation de la « Semaine de l'intégrité », par Laure Jacquier, ICC Netherlands

Laure Jacquier, nouvelle Secrétaire générale d'ICC Netherlands, a présenté la « Semaine de l'intégrité », une initiative annuelle multipartite organisée chaque première semaine de décembre à La Haye. Cet événement comprend divers workshops et activités proposés par les entreprises et organisations participantes, et se termine par une grande conférence le 8 décembre. Lors de ce forum, ICC présentera une boîte à outils destinée à sensibiliser les équipes des entreprises aux enjeux éthiques, à communiquer leurs efforts en matière d'intégrité, et à promouvoir cette cause de manière efficace.

FOCUS : L'explication de la Directive européenne CSRD et de sa mise en œuvre, par l'eurodéputé Pascal Durand

La directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive, (UE) 2022/2464), qui a commencé à entrer en vigueur en janvier 2024, est une réelle opportunité pour promouvoir les standards européens de reporting extra-financier au niveau mondial.
Pascal Durand a ensuite expliqué que cette nouvelle directive européenne se concentre sur la double matérialité. Elle prend en compte non seulement les défis auxquels les entreprises sont confrontées, mais aussi les impacts de leurs activités sur le plan social, environnemental et des droits humains. L'objectif est d'équilibrer ces deux aspects.

Il a détaillé les points clés du contenu de la directive :

 Les grandes entreprises devront publier leur premier rapport de durabilité en 2025.
 Les entreprises de taille plus réduite devront le faire d'ici 2028.
 Les PME sont pour l'instant exclues, sauf si elles sont cotées en bourse.
 Les obligations de la directive sont strictement déclaratives (« obligation de dire »), sans obligation d'action concrète. Cependant, les informations déclarées pourront être utilisées dans le cadre d'une obligation plus large de vigilance, actuellement en discussion au sein de l'Union.
 La directive sera révisée d'ici 2028.

Pascal Durand a également insisté sur l'objectif éthique et stratégique de la CSRD, visant à garantir le respect des droits sociaux et environnementaux dans les pays tiers. L'UE appliquera pour la première fois le principe d'extraterritorialité, incluant les entreprises étrangères présentes dans l'UE. Une harmonisation internationale avec les normes ISSB et GRI est envisagée.

Yvon Martinet vice-président, a conclu en précisant que la transposition de la directive en droit français sera réalisée par une ordonnance en décembre, créant la Haute Autorité de l'Audit (H2A) pour remplacer le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). La H2A supervisera le reporting extra-financier avec deux collèges : celui des commissaires aux comptes et celui des organismes tiers indépendants. Une discussion a suivi la présentation, soulignant l'importance des modalités de rédaction du rapport pour éviter une déclaration sélective des informations, un problème reproché au reporting financier actuel. Des discussions sont en cours à ce sujet au sein du H3C.

Éléments de réflexion pour une cartographie de la corruption passive

24

6 GOUVERNANCE

Conseil d'administration 21 mars 2023
La réunion s'est tenue sur le campus de l'Ecole supérieure du commerce extérieure (ESCE), Business School française spécialisée dans la formation des cadres de l'export en présence de son Directeur général, Christophe Boisseau qui a présenté les résultats obtenus et les défis à relever. Pamela Mar, General Manager de la DSI (Digital Standards Initiative) d'ICC a expliqué quelles étaient les priorités de la feuille de route : harmonisation des documents-clés du commerce, transposition de la loi-modèle de la CNUDCI sur les documents électroniques transférables dans plus de 100 juridictions, interopérabilité entre les plateformes, outils de formation des acteurs publics et privés et elle a répondu aux questions des administrateurs. Philippe Varin a insisté dans l'actualité d'ICC sur une baisse du nombre des affaires d'arbitrage et sur la contribution très intéressante apportée lors de la COP 27 en Egypte. E.Butaud-Stubbs a évoqué la réorientation de la Commission Responsabilité d'entreprise et anticorruption vers les sujets RSE, et les enjeux de l'attractivité de la place de Paris comme place internationale de résolution des litiges. La dernière partie de la réunion a été consacrée à un exposé d'Antoine Bouët, Directeur général du CEPII sur la nature et la portée des mesures de l'Inflation Reduction Act. Ce vaste programme qui prévoit des crédits d'impôt pour les ménages et pour les entreprises contient certaines clauses de contenu local contraires à l'OMC mais présente des effets d'aubaine pour les entreprises européennes désireuses d'investir dans des productions plus décarbonées aux Etats-Unis.

Conseil d'administration du 24 mai 2023
La première partie de la réunion a été dédiée à l'examen des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale du 28 juin : comptes 2022 (résultat déficitaire), budget 2023 (retour à l'équilibre), et renouvellement partiel du Conseil d'administration. Une table ronde sur l'impact des sanctions européennes à l'encontre de la Russie sur les entreprises sera animée par Noëlle Lenoir et Mathias Audit qui co-président une Task Force dédiée. C'est Olivier Becht, Ministre chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger qui interviendra en clôture. L'actualité des commissions met en lumière la diversité des projets dans des domaines variés : l'organisation d'un colloque sur Ajustement de la valeur en douanes et prix de transfert sous l'égide des commissions Douane et Fiscalité, l'organisation d'une conférence sur l'adaptation du droit de la concurrence au contexte multicrises avec une intervention du DG de la Concurrence (Olivier Guersent), la perspective de la Conférence Annuelle Arbitrage d'octobre à l'occasion du centenaire de la Cour internationale d'arbitrage. L'actualité de l'ICC est dominée par la demande d'un statut d'organisation internationale, une gestion saine des finances, une participation active aux négociations inter-gouvernementales en vue de l'adoption d'un traité pour lutter contre la pollution plastique, et le Congrès mondial des CCI à Genève en juin.

Conseil d'administration du 21 novembre 2023
Les comptes 2023 sont en phase avec le budget adopté lors de l'Assemblée générale et confirment un résultat légèrement excédentaire pour le Comité et largement excédentaire pour la filiale ICC France Conseil grâce à une activité soutenue de formation et de colloques. L'actualité mondiale d'ICC montre que la concentration sur un petit nombre de projets ainsi qu'une plus grande implication des Comités nationaux est nécessaire. Une présentation de travaux de la Task Force sur les sanctions européennes à l'encontre de la Russie est effectuée par Noëlle Lenoir, qui co-préside la Task Force et Marianne Estève, Trade Compliance and Export Control, Groupe La Poste. Elles ont insisté sur l'importance de l'impact de ces sanctions d'une sévérité inédite sur les entreprises et présenté quelques propositions d'évolution au niveau français : mise en place d'un guichet unique entre la Direction générale du Trésor et la Direction Générale des Douanes par exemple, et au niveau européen avec le projet ambitieux de la création d'un OFAC européen qui apporterait transparence, harmonisation et sécurité juridique aux opérateurs économiques. Le débat confirme l'importance du sujet avec des pertes de marché pour les entreprises européennes notamment liées à des contournements massifs des sanctions dans des pays proches de l'UE (Turquie et Asie centrale).
Arancha Gonzalez, doyenne de la Paris School of International Affairs, et ancienne ministre espagnole des affaires étrangères a fait une intervention sur la réalité de la crise du multilatéralisme et du rôle que peut jouer le secteur privé. Il faut éviter que les divergences croissantes entre les pays ne tournent à la guerre commerciale dans un narratif ou les bienfaits de l'ouverture ne fait plus consensus dans les opinions publiques de plusieurs pays (Brexit, Trump, rivalité Etats-Unis/Chine, découplage UE/Russie…). L'OMC a un rôle à jouer sur les espaces dont elle dispose : transparence, coup de projecteur sur les effets des politiques unilatérales, subventions, règlement des différends, commerce et climat. Le rôle des entreprises doit être renforcé dans les discussions en cours ce que va sans doute être plus facile. Il sera indispensable de mobiliser les Comités nationaux d'ICC sur quelques priorités communes comme la résolution des différends et l'interconnexion entre des sujets Commerce international et des sujets changement climatique (carbone, pollution plastique, subventions aux industries fossiles…).

25

ICC France

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

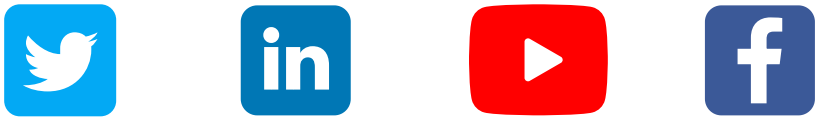

ET NOTRE SITE WEB